

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 juin 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

### Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

### Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par François-Noël BERNARDI - Jean-luc BENNAHMAS représenté par Christophe MADROLLE - Roland BLUM représenté par Jean-Marc BENZI - Jean-Louis BONAN représenté par Gérard CHENOZ - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Valérie BOYER représentée par Claude DAUMERGUE - Xavier CACHARD représenté par Pierre DJIANE - Jean-François DENIS représenté par Jean BRUNEL - Eric DIARD représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - Jean-Claude GAUDIN représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Samia GHALI représentée par Patrick MENNUCCI - Martine GOELZER représentée par Guy PONTOUS - Mourad KAHOUK représenté par Henri RUGGERI - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Christophe LOPEZ représenté par Jacqueline DURANDO - Robert MALATESTA représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Renaud MUSELIER représenté par Maxime TOMMASINI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Pierre PENE représenté par Jean MONTAGNAC - Roland POVINELLI représenté par Gérard BISMUTH - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT.

### Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Miloud BOUALEM - Jean-Pierre GIORGI - Albert LAPEYRE.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

**DDIP 002-1441/09/CC**

**■ Pôles de compétitivité - Attribution de subventions à quatre entreprises de Marseille Provence Métropole au titre de leur participation à des projets de recherche & développement retenus au titre du 7ème appel à projets du Fonds Unique Interministériel (FUI) - Approbation des conventions d'application.**  
**DDEAIAG 09/3363/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Face aux enjeux de la mondialisation de l'économie et aux risques de plus en plus forts de délocalisation d'activités, la question de la compétitivité de l'économie française et celle, liée à la création d'emplois a donné lieu à de nombreux débats, réflexions et rapports. Pour répondre à ces enjeux, le gouvernement a lancé fin 2004 un appel à projet pour la création de pôles de compétitivité, fer de lance d'une nouvelle politique industrielle qui mobilise les capacités d'innovation.

Cette nouvelle politique industrielle doit faire émerger de nouveaux secteurs dans lesquels l'intensification des partenariats entre l'industrie, l'enseignement supérieur et la recherche appuyés par les collectivités publiques, permettra le développement d'activités économiques de haut niveau technologique, créatrices d'emplois dans l'avenir.

Un pôle de compétitivité est, sur un territoire donné :

- l'association d'entreprises, de centres de recherche et d'organismes de formation,
- engagé dans une démarche partenariale (stratégie commune de développement),
- destiné à dégager des synergies autour de projets innovants conduits en commun en direction d'un (ou de) marché(s) donné(s).

Cette politique vise à susciter, puis soutenir les initiatives émanant des acteurs économiques et académiques présents sur un territoire.

Au titre de sa politique en faveur des filières d'excellence, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole apporte depuis 2005 un soutien aux pôles de compétitivité présents sur son territoire (délibération du 22/12/2005). Ceux-ci sont au nombre de sept :

- Pôle Optique,
- Pôle Pégase,
- Pôle Solutions Communicantes Sécurisées,
- Pôle Eurobiomed (ex-Orphème),
- Pôle Mer,
- Pôle Risques,
- Capénergies.

1 – Cadre général de l'aide de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole aux projets R & D des pôles de compétitivité.

Par délibération du 8 février 2008 créant les Autorisations de Programme dans le cadre du Budget Primitif 2008, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a prévu 1,5 millions d'euros sur la période 2008/2010, pour le co-financement des projets de recherche & développement des pôles de compétitivité. Une enveloppe pour un montant de 500 000 euros par an pendant trois ans, sous forme d'AP/CP est donc dédiée à l'abondement du Fonds Unique Interministériel (FUI), et ciblée sur des projets de recherche & développement présentés au Fonds Unique Interministériel (FUI) dans le cadre des appels à projets du gouvernement.

Une seconde délibération datant du 28 juin 2008 précise et propose les modalités opérationnelles d'intervention et le système d'évaluation technique de l'octroi de subventions aux entreprises impliquées dans les pôles.

2 – Concours attendus de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur le 7<sup>ème</sup> appel à projets du FUI :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole est aujourd'hui sollicitée financièrement en vue du co-financement de quatre projets retenus lors du 7<sup>ème</sup> appel à projets du Fonds Unique Interministériel (FUI). Les projets de R & D sont issus de trois pôles de compétitivité et présentés dans le tableau ci-après.

Les montants proposés sont basés sur des plans de financement établis entre les pôles et les partenaires publics, dans le cadre des comités des financeurs qui se réunissent régulièrement tout au long du processus de sélection des projets présentés au FUI.

PROJETS	PORTEURS + PARTENAIRES DONT ENTREPRISES DE MPM (EN GRAS)*	MONTANT GLOBAL DU PROJET	CONTENU	BENEFICIAIRE(S), MONTANTS PROPOSES
<b>POLE SOLUTIONS COMMUNICANTES SECURISEES (SCS)</b>				
<b>SMARTIMMO</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Newsteo (MPM)</b></li> <li>- Orange Labs (13)</li> <li>- Cari (06)</li> <li>- Trusted logic (06)</li> <li>- Hager (67)</li> <li>- ARD (05)</li> <li>- Vizelia (92)</li> <li>- Keeneo (06)</li> <li>- CSTB (06)</li> <li>- INRIA (06 -33)</li> </ul>	5 753 000 €	<p>Ce projet d'immo se propose de développer une solution permettant d'offrir une vision intégrée du bâtiment à tous ses acteurs (occupants, gestionnaires, propriétaires, mainteneurs, organismes de contrôle, sociétés tierces), et d'enrichir les services actuels en croisant les informations provenant de différentes sources (capteurs, divers systèmes). Les bâtiments visés sont le petit et moyen tertiaire.</p>	<p><b>Newsteo : 50 K€</b> (assiette de dépenses R &amp; D : 360 K€)</p>

<b>POLE MER PACA</b>				
<b>AIRCLAIR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>CMR (MPM)</b></li> <li>- <b>CMN (MPM)</b></li> <li>- SP3H (13)</li> <li>- Ecole Centrale CMRT (13)</li> <li>- UMR 6263</li> </ul>	3 700 000 €	Analyse de l'impact environnemental et réduction de consommation des moteurs à fuel lourd, par l'analyse infra rouge	<p><b>CMR : 60 K€</b> (assiette de dépenses R &amp; D : 530 800 €)</p> <p><b>CMN : 30 K€</b> (assiette de dépenses R &amp; D : 75 888 €)</p>
<b>POLE PEGASE</b>				
<b>ADOPIC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Nexvision (MPM)</b></li> <li>- Kaolab (13)</li> <li>- Infotron (91)</li> <li>- Laboratoire central des Ponts et Chaussées (75)</li> <li>- Université de Nice Sophia Antipolis (06)</li> <li>- Laboratoire Régional d'Aix en Provence (13)</li> <li>- Helios (01)</li> </ul>	2 892 000 €	Adopic développera un outils de diagnostic des ouvrages d'art par l'utilisation d'un drone à décollage vertical. Un logiciel spécifique assurera le traitement de l'image.	<p><b>Nexvision : 60 K€</b> (assiette de dépenses de R &amp; D : 202 756 €)</p>

\*Des fiches synthétiques relatives aux entreprises susceptibles d'être financées par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole figurent en annexe du présent rapport.

### 3 – Rappel de la méthodologie de financement :

Conformément à la logique des projets de recherche & développement collaboratifs labellisés par les pôles, chacun des projets est porté, sous l'égide d'un chef de projet, par un consortium regroupant grands groupes, PME, laboratoires de recherche et parfois établissements de formation (écoles d'ingénieurs notamment).

Chacun des partenaires assume une partie des travaux de recherche & développement et prend en charge le financement correspondant. Sur ce montant, il peut prétendre à un taux de financement public (Etat + collectivités) prédéterminé pour chaque type de structure.

Les modalités de financement proposées par l'Etat sont rappelées en annexe 1, ainsi que les critères d'intervention de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

La mise en œuvre de cette aide est strictement encadrée : chacun des projets de recherche & développement financés dans le cadre du FUI fait l'objet d'une convention cadre signée entre l'Etat, le pôle de compétitivité concerné et les collectivités locales intervenantes dans le financement du projet. Sur cette base, une convention bilatérale d'application, objet de cette délibération, sera signée entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et chaque entreprise bénéficiaire. Les modèles de convention ont déjà été approuvés dans la délibération cadre du 28 juin 2008.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

## **Le Conseil de Communauté,**

### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du 8 février 2008 créant l'Autorisation de programme.
- La délibération du 28 juin 2008 précisant et proposant les modalités opérationnelles d'intervention et le système d'évaluation technique de l'octroi de subvention aux entreprises impliquées dans les pôles

### **Sur le rapport du Président,**

### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Considérant**

- L'intérêt de cofinancer les projets de recherche & développement des pôles de compétitivité

### **Après en avoir délibéré :**

### **Décide**

### **Article 1 :**

Sont approuvées les conventions d'application ci-annexées entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et respectivement les entreprises NEWSTEO, CMR, CMN et NEXVISION, fixant les modalités d'attribution de 200 000 euros de subventions réparties comme détaillée ci-dessous :

<b>Pôles de Compétitivité</b>	<b>Projets de R &amp; D</b>	<b>Entreprise(s) bénéficiaires</b>	<b>Montant accordé par MPM</b>
Solutions Communicantes Sécurisées	SMARTIMMO	NEWSTEO	50 000 euros
Mer	AIRCLAIR	CMR	60 000 euros
Mer	AIRCLAIR	CMN	30 000 euros
Pégase	ADOPIC	NEXVISION	60 000 euros
<b>TOTAL</b>			<b>200 000 euros</b>

**Article 2:**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer ces conventions ainsi que tous documents y afférents.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget général de la Communauté Urbaine : Sous-Politique B 330 -Nature 2042 – Fonction 90 - Opération n° 2008/00153.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué aux Technopoles et  
Agglomérations numériques

Francis GIRAUD

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développement durable - Innovations -  
Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI